

**Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, Mr HOZÉ Michel, à l'unanimité :**

**FINANCES**

**FIN-SUB/15-2021 – SUBVENTION SAISON 2021-2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ↳ d'allouer les subventions suivantes pour la saison 2021-2022 aux associations ayant présenté une demande accompagnée des justificatifs sollicités :

**Associations locales :**

Association	Subv.	Transports	Total	Association	Subv.	Transports	Total
<b>Football Club</b>	14810	3880	<b>18690</b>	<b>Age d'Or</b>	3880		<b>3880</b>
<b>Pêche</b>	3440		<b>3440</b>	<b>Foyer rural</b>	7900		<b>7900</b>
<b>Tennis Club</b>	5760		<b>5760</b>				

**Associations extérieures :**

<b>Anciens combattants</b>	600	<b>Donneurs de sang</b>	550	<b>APEI vallée de l'Orne</b>	850
<b>Croix rouge</b>	300	<b>Secours populaire</b>	250	<b>Villages d'enfants SOS</b>	250
<b>Resto du cœur</b>	400	<b>Perce neige</b>	250	<b>Ligue contre le cancer</b>	400
<b>Sclérosés en plaques</b>	250	<b>Pédiatrie enchantée</b>	200	<b>Chiens guides aveugles</b>	200
<b>Recherche Médicale</b>	300	<b>Médecins sans frontières</b>	250	<b>Union Aveugles et Déficiants visuels</b>	200
<b>SPA</b>	200				

- ↳ de maintenir la prise en charge des frais d'affranchissement d'un envoi postal annuel de l'Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle en 1939-1945, sachant que cette association réalise 3 à 4 envois par an, conséquents pour elle ;
- ↳ de maintenir le bénéfice de la gratuité de la salle Arcabas à la Croix-Rouge Française pour le multi-accueil géré sur Trémery à raison de deux après-midi festifs organisés l'un en juillet, l'autre en décembre ;
- ↳ d'accorder l'occupation de la salle Arcabas à titre gratuit à la communauté de communes « Rives de Moselle » pour y tenir les conseils communautaires programmés sur la commune ;
- ↳ d'adhérer au Centre d'Information et d'Animation d'Hagondange et verser la cotisation annuelle de 50 € ;
- ↳ de participer à l'achat des livres de Saint-Nicolas au prorata des élèves du Collège Le Breuil de Talange résidant à Trémery.

**FIN-SUB/16-2021 – SUBVENTIONS COOPERATIVES SCOLAIRES ANNEE 2021-2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ↳ de maintenir, pour l'année scolaire 2021 - 2022 et pour chacune des écoles, une subvention de 600 € par classe à la coopérative
- ↳ de verser une subvention destinée à couvrir les dépenses des transports en commun liés aux sorties scolaires dont la gestion est assurée par les écoles pour l'année scolaire 2021-2022 d'un montant de :
  - 700 € à la coopérative de l'école élémentaire
  - Un montant prévisionnel de 700 € à la coopérative de l'école maternelle en fonction des bons de commande qui seront fournis ultérieurement

**INVESTISSEMENT**

**INV-VRD/03-2021 – INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE – DISPOSITIF CLIMAXION (point ajouté)**

Le maire indique que le projet d'installation de 3 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides à destination du public peut faire l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif « CLIMAXION ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ↳ de présenter le projet et sollicite une subvention sur le montant Hors Taxes des travaux
- ↳ demande au maire de constituer le dossier correspondant et lui donne pouvoir de signer tout document y afférant.

**SERV-ECELE/02-2021 – ECOLE ELEMENTAIRE - ACTIVITES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Le maire informe le conseil municipal que l'école élémentaire souhaite reconduire pour la présente année scolaire la mise en place d'activités sportives qui seraient :

- judo pour les 3 classes à raison de 6 séances de 1 h. par classe pour un montant total de 576 €
- gymnastique pour les 3 classes à raison de 7 heures par classe pour un montant total de 840 €
- équitation pour deux classes (CP au CE2) à raison de 6 séances de 1 h. par classe pour un montant total de 1680 €
- tennis pour la classe de CM1-CM2 à raison de 6 séances de 1 h.30 pour un montant total de 1200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ accepte la prise en charge par la commune du coût de ces activités
- ↳ donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

**SERV-ECMAT/03-2021 – ECOLE MATERNELLE – PROJET PEDAGOGIQUE 2021-2022**

Le maire avise le conseil municipal qu'une participation financière de la commune est sollicitée par l'école maternelle pour son projet pédagogique musical 2021-2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ décide d'allouer une subvention de 1 675 € à la coopérative de l'école maternelle destinée à couvrir les frais précités, somme qui sera inscrite au budget primitif 2022
- ↳ donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

**SERV-ECMAT/04-2021 – ECOLE MATERNELLE – RECONDUCTION ACTIVITE JEUX DE SOCIETE (point ajouté)**

Le maire avise le conseil municipal qu'une participation financière de la commune est sollicitée par l'école maternelle pour le financement de la reconduction du projet « jeux de société » en collaboration avec la ludothèque « le coffre à jouets » de Metz.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ accepte de verser, pour l'année scolaire 2021-2022, une subvention de 326,80 € à la coopérative de l'école maternelle, somme qui sera inscrite au budget primitif 2022
- ↳ donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

**SERV-CG57/05-2021 – PROGRAMME FUS@E**

Pour mémoire, notre commune a adhéré par délibération du 15 décembre 2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Vu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ Autorise le maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour les écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique, ...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é.
- ↳ Autorise le maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

**INTERCOMMUNALITE**

**INTERCO-CCRDM/03-2021 – AVENANT CONVENTION SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Après 6 années de fonctionnement, il est nécessaire de revoir certains points de la convention de mise à disposition du service mutualisé d'instruction, et ce afin de prendre en compte certaines évolutions et de mettre à jour certains points prochainement obsolètes.

C'est pourquoi, un avenant à cette convention devra être pris par chaque commune membre afin que le service mutualisé puisse évoluer.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ autorise le maire à procéder à la signature d'avenants à la convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

## **LOCATIONS**

### **LOC-SALLE/02-2021 – APPROBATION REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE ARCABAS (point ajouté)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ d'approuver le règlement de location de la salle ARCABAS tel que présenté dans le document joint à la présente délibération.

## **AUTRES**

### **AUTRES/02-2021 – MODIFICATION DES CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES DE L'EGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE MOSELLE**

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ Émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckatswiller à la paroisse de Weinbourg
- ✚ Émet un avis favorable à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.
- ✚ Émet un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.